

# **Règlement intérieur de la résidence scénario**

## **Court-Métrage**

(à parapher et signer)

La résidence scénario a pour but d'aider les auteurs sélectionnés dans l'écriture d'un projet de court-métrage avec des conseils de professionnels. L'atelier scénario a pour objet de développer les projets de scénarios sélectionnés et de les mener à une version aboutie.

Cet atelier vise ainsi à favoriser la découverte de nouveaux talents, donner une chance aux auteurs émergents d'aboutir leurs projets et de leur délivrer des conseils avisés pour lancer leur carrière de scénariste et de réalisateur dans les meilleures conditions.

### **I/ Conditions de participation**

#### **1) Conditions relatives à l'auteur**

- L'auteur doit justifier d'un parcours scolaire dans le cinéma ou la littérature ou d'une expérience professionnelle significative dans le cinéma.
- Un auteur ne peut déposer qu'un seul projet de court-métrage par commission.
- L'auteur du projet doit être présent à tous les ateliers chaque samedi durant la résidence qui se déroulera en île de France.

#### **2) Conditions relatives au projet**

Le projet déposé doit être :

- Un projet de fiction (les documentaires ne sont pas éligibles)
- Écrit en langue française
- Une création originale (ne doit pas être une adaptation)
- Écrit en police Courier ou Arial, 12

### **II/ Déroulement du processus de sélection**

#### **1) Le dépôt du projet**

Les dates et délais pour les dépôts des demandes sont stipulés sur le site de Clap de Paname. L'inscription et le dépôt du dossier de demande se font par email en un seul PDF à l'adresse suivante : [residence@clapdepaname.com](mailto:residence@clapdepaname.com)

Les candidatures pour la résidence sont gratuites, en revanche la participation à cet atelier scénario est payante. Des frais pédagogiques de participation qui servent à la mise en place des ateliers, devront être acquittés par les candidats sélectionnés. Les frais d'hébergement et de transports peuvent être pris en charge en cas de financement Afdas Ou France Travail en

plus du cout annoncée de la formation. Une rigueur sur la présence aux ateliers sera exigée et aucun remboursement des frais ne pourra être demandé après le début de la résidence.

Vérifiez bien que le dossier envoyé par email, EN UN SEUL PDF, soit bien complet. Tout dossier incomplet sera refusé.

Liste des éléments à fournir dans le dossier :

- Scénario de court métrage (présenté sous la forme d'un scénario en police Courier ou Arial, 12)
- Note d'intention de l'auteur réalisateur (précisant vos intentions, votre angle de vue ou votre vision personnelle des thématiques abordées, et permettant ainsi de mieux comprendre ce que sera le futur film)
- CV ou Biographie de l'auteur
- Fiche de renseignement complétée et signée (à télécharger sur notre site, sur la page de l'atelier scénario)

Les éléments sont à transmettre sous forme de pièce jointe **en un seul PDF** à l'adresse : [residence@clapdepaname.com](mailto:residence@clapdepaname.com)

Le dossier doit être établi conformément aux conditions de participation et de constitution du dossier sous peine d'être rendu non éligible. Clap de Paname se réserve expressément le droit de ne pas donner suite aux dossiers qui ne respecteraient pas le présent règlement ou ne comporteraient pas les informations demandées.

Une fois validés et transmis, les dossiers ne pourront plus être modifiés ou complétés : il appartient donc aux auteurs candidats de vérifier la bonne complétude de leur dossier avant sa transmission définitive et au plus tard à la date limite de dépôt.

- La sélection des projets

Après vérification de l'éligibilité des projets, une sélection est effectuée.

Les décisions des lecteurs de la présélection et celles du comité de sélection ne sont ni motivées, ni susceptibles de recours. Le comité de sélection a toute souveraineté de jugement.

- Les résultats

Les résultats, qu'ils soient positifs ou négatifs, sont annoncés par email directement aux candidats à la fin du processus de sélection. Aucune information intermédiaire ne pourra être donnée lors des différentes étapes de sélection.

- La résidence

La résidence se déroulera d'octobre à mai à raison de deux demi-journées toutes les 3 semaines. Les modalités sont susceptibles d'aménagements pour répondre au mieux aux besoins des participants.

Durant la résidence, les auteurs réalisateurs seront amenés à lire les projets des autres auteurs

réalisateurs et à échanger avec eux sur les projets de chacun. Ces ateliers seront encadrés et dirigés par l'équipe de l'association et des professionnels du cinéma qui interviendront temporairement.

Le partage et la collaboration entre les auteurs réalisateurs de la résidence sont indispensables pour le bien de tous. Chaque retour entre auteurs-réalisateurs étant encadré et suivi par un membre de l'association qui dirigera chaque atelier.

Les ateliers alterneront ainsi entre retours entre auteurs réalisateurs et par des professionnels. Entre les ateliers des périodes de réécriture seront mise en place selon un calendrier précis.

À l'issue de la résidence et de ce travail de réécriture, une rencontre avec des producteurs sera organisée dans le but de présenter les projets réécrits. Après la rencontres avec des producteurs, les auteurs devront écrire un clip qu'ils réaliseront avec l'accompagnement de Clap de Paname avec les comédiens de la résidence d'acting.

### **III/ Obligations des sélectionnés**

Les sélectionnés s'engage à être présent à chaque atelier de la résidence d'écriture. En cas d'interruption de la résidence en cours d'année aucun remboursement ne pourra être accordé.

Les sélectionnés s'engagent à faire figurer en bonne place le logo de Clap de Paname et la mention « Projet ayant bénéficié de la résidence d'écriture de l'association Clap de Paname » au générique du film. Le logo devra également figurer sur l'affiche du film.

En dehors des cas de force majeure, les sélectionnés s'engagent à être présent lors de chaque atelier et d'apporter un pass-sanitaire valide tant que ce dernier est toujours obligatoire pour la tenue des ateliers.

### **IV/ Acceptation du règlement**

La présentation d'un projet auprès de l'atelier scénario organisé par l'association Clap de Paname implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Clap de Paname se réserve le droit de modifier les conditions ou de les annuler, et ne saurait encourir une quelconque responsabilité à ce titre. Dans ces cas, elle veillera à en informer les auteurs candidats dans les meilleurs délais.

### **V/ Informatique et libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent atelier sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés ».

En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

En tout état de cause, les données personnelles communiquées par les candidats seront exclusivement utilisées dans le cadre de la résidence. Les informations personnelles ainsi que les scénarios envoyés ne seront pas divulgués ou utilisés en dehors de cet atelier.

## **VI/ Droit à l'image**

Les sélectionnés autorisent l'association Clap de Paname à prendre des photos et des vidéos durant les ateliers et à l'issue des ateliers dans un but de promotion et de communication sur leur site internet [www.clapdepaname](http://www.clapdepaname) et sur les réseaux sociaux de l'association.

Date :

Nom, Prénom et Signature